

**Procès-verbal de la réunion plénière IFRS du mercredi 20 juin 2012*****Membres présents:***

M. Jan Verhoeve, Président et M. Luc Van Brantegem

***Membres présents par procuration:***

M. Bruno Colmant et M. Hugo Van Passel

***Experts présents:***

Mme Els De Wielemaker, M. Walter Aerts, M. Geert Quaghebuer et M. Daniël Van Cutsem

Au cours de de cette réunion plénière IFRS ont été abordés, les points suivants:

**1. IASB Annual Improvements to IFRSs 2010—2012 Cycle**

La Commission a examiné le projet « Annual Improvements », publié au mai 2012. Dans sa lettre finale de commentaire, la Commission avait fait part à l'IASB de son inquiétude sur la coïncidence d'une *performance obligation* (obligation de prestation) et une *vesting condition* (condition d'acquisition) dans le cadre d'une stock-option des membres du personnel plus âgés.

En plus, la Commission adhère également à la proposition de modifier l'IFRS 3 sur le traitement comptable d'une contrepartie éventuelle lors d'une acquisition. Contrairement à l'EFRAG, la Commission est d'avis que le propre risque de crédit ne doit pas être inclus dans l'évaluation de cette dette.

L'opinion de la Commission sur la proposition de modifier l'IAS 12 est également divergente de celle de l'EFRAG. La Commission est d'avis que la proposition de modification est déjà appliquée en ce moment.

Pour ce qui est des autres modifications proposées, la Commission adhère au point de vue de l'IASB.

**2. Draft IFRIC: Put Options Written on Non-controlling Interests**

La Commission adhère au point de vue de l'IFRIC selon lequel l'option put sur *NCI* (intérêts minoritaires) représente une dette dont la variation de la valeur réelle est reconnue dans le compte de résultats.

### **3. IASB and IFRS Interpretations Committee Due Process Handbook**

La Commission considère ce document comme purement informative, mais décide de ne pas réagir officiellement aux questions reprises dans ce document.